Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 056-215601642-20260223-26_201-DE

Ploeren
KÊR PLOVEREN - MORBIHAN SUD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 26/201
DU 23 FEVRIER 2026

Nombre de conseillers en exercice 28
Nombre de conseillers présents..... 19
Nombre de votants..... 24

Le conseil municipal s'est réuni le vingt-trois février deux mil vingt-six à dix-neuf heures à la salle de la mairie, sous la présidence de Gilbert LORHO, Maire, suivant convocation du dix sept février deux mil vingt-six.

Présents :
Gilbert LORHO, Maire.
Bernard RIBAUD, Monique THIRE, Sylvie LASTENNET, Noël ADAM, adjoints au Maire.
Laurence RESNAIS, Guénaëlle DOLOU, Sandrine GOUBAUD, Raymond CASTENDET, Emmanuelle LE CHEVILLER, Alain ROGER, Guy GAHENEAU, Charlotte BERVAS, Jean-Yves LE MENE, Annick NEUMAGER, Jean-Louis BERTHOU, Marie-Noëlle DENECE, Bernard FLEURY, Evelyne LE MARTELOT, conseillers municipaux.

Absents :
André GUILLEMOT qui a donné pouvoir à Gilbert LORHO
Olivier LE COUVIOUR qui a donné pouvoir Bernard RIBAUD
Cindy JACQUET qui a donné pouvoir à Monique THIRE
Yannick CAOUDAL qui a donné pouvoir à Jean-Louis BERTOU
Gaëlle BUCH qui a donné pouvoir à Marie-Noëlle DENECE
Marie-Andrée QUINIOU
Catherine WAREMBOURG
Guenhaëlle PEDRONO
Aurélien LE BRETON

Secrétaire de séance :
Charlotte BERVAS

OBJET : Actualisation du tableau des effectifs – Avancement de grade 2026

Monsieur Bernard RIBAUD, adjoint au Maire délégué aux ressources humaines, présente le rapport suivant :

VU le code de la fonction publique ;

VU l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs ;

VU l'avis favorable de la commission ressources humaines ;

VU l'avis du Comité Social Territorial du 19 février 2026 ;

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 056-215601642-20260223-26_201-DE

Il indique au conseil municipal qu'il a reçu du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan le tableau des agents communaux susceptibles de bénéficier d'un avancement de grade au titre de l'année 2026.

Ce tableau répertorie, les fonctionnaires concernés par l'avancement de grade au choix de cette année.

Je vous propose donc de transformer les emplois suivants :

- Un poste d'animateur principal de 2ème classe à temps complet en un animateur principal de 1ère classe à temps complet,
- Un poste d'adjoint technique à temps complet en un adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **de MODIFIER** le tableau des effectifs en conséquence à compter du 1er avril 2026 ;

- **d'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté par un vote à main levée et à l'unanimité.

Fait à Ploeren, le 23 février 2026

Le Maire,
Gilbert LORHO

MAIRIE DE PLOEREN (MORBIHAN)

La secrétaire de séance,
Charlotte BERVAS